

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers

en exercice : 13
présents : 11
votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire à 20h.

Date de convocation : 29/11/2025. Date d'affichage de la convocation : 29/11/2025. Nombre de conseillers en exercice : 13 - Nombre de présents : 11

PRESENTS :

Mr. Philippe LEMOINE, Mr. Olivier CAURETTE, Mr. Michaël ROLLOIS, Mme. Corinne MICHAUD, Mr. Dominique MORIN, Mr. Patrick SARAZIN, Mme. Claire CHATEAUZEL, Mme Hélène LUCAS, Mme Héloïse BOUREAU, Mme Alexia LUNEL, Mr. Christian BOURBON.

PROCURATIONS :

Néant

ABSENTS :

Michel BESNARD, Alexandre KEITA

11 conseillers sur 13 du conseil municipal sont présents.

Claire CHATEAUZEL est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

1 / Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2025.

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,
Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité le compte rendu.

2 / Décisions de modification budgétaire n°2 présent par le maire dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Philippe LEMOINE informe le conseil municipal du transfert de 8 000 € depuis une ligne d'entretien de voirie non utilisée vers le compte 65 pour financer entre autres, les nombreuses cartes de transports.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	219 250,00 €	-8 000,00 €	8 000,00 €	219 250,00 €
011 Charges à caractère général	219 250,00 €	-8 000,00 €	0,00 €	211 250,00 €
615231/011	15 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
615232/011	7 000,00 €	-3 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	76 945,00 €	0,00 €	8 000,00 €	84 945,00 €
6558/65	5 500,00 €	0,00 €	3 000,00 €	8 500,00 €
65748/65	9 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	14 000,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	436 857,30 €	0,00 €	0,00 €	436 857,30 €
Total général des recettes d'investissement (1)	436 857,30 €	0,00 €	0,00 €	436 857,30 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 091 110,73 €	-8 000,00 €	8 000,00 €	1 091 110,73 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 091 110,73 €	0,00 €	0,00 €	1 091 110,73 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

3 / Fixation de la redevance de contre-valeur pour l'assainissement pour l'année 2026.

Philippe LEMOINE présente le calcul de la redevance de performance de l'assainissement collectif. La commune de Chaussy est en régie directe sur l'assainissement, elle gère sa propre station d'épuration. Aussi, l'État calcule un coefficient de « performance » sur différents critères techniques. La station de Chaussy fonctionne correctement mais est vieillissante, aussi le calcul impute une augmentation de 0,198 € par m². Philippe LEMOINE a fait le calcul pour la commune Chaussy (calcul selon la capacité de la station actuellement d'environ 17 000 m³/an) et la somme serait d'environ 3 200 €. Cette somme sera reversée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité le montant de la contre-valeur pour l'assainissement.

4 / Délibération fixant le montant de la participation de la commune à la mutuelle et à la prévoyance pour les agents de la commune.

En 2023, la législation impose à partir du 1^{er} janvier 2025, une participation à une prévoyance, et au 1^{er} janvier 2026, une participation à la mutuelle des agents communaux.

Le minimum imposé est de 15€ par mois par agent pour la mutuelle et de 7€ par mois pour la prévoyance.

Il est proposé de fixer le montant de 20 € par agent pour la mutuelle et de 10 € par agent pour la prévoyance.

Les frais seront d'environ 2 520 € pour la commune de Chaussy.

Corinne MICHAUD et Patrick SARAZIN proposent le montant de 15 € par agent pour la mutuelle et de 7 € par agent pour la prévoyance.

Les élus ont voté sur ces 2 propositions et la proposition retenue est une prise en charge de 20 € par agent pour la mutuelle et de 10 € par agent pour la prévoyance, à hauteur de 9 votants pour et 2 votants contre.

5/ Validation des deux modifications de statuts de la CCVVS.

Modification des statuts de la compétence Culture pour permettre à la CCVVS d'intégrer le conservatoire du Vexin.

Modification des statuts de la compétence Sports pour permettre à la CCVVS d'affiner l'intérêt communautaire.

Modification des statuts de la compétence Enfance-Extrascolaire : Ajout d'une compétence de création d'équipements ayant pour vocation l'accueil de l'enfant.

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité les modifications des statuts de la CCVVS.

6/ Points divers

- Révision du Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

La Préfecture indique que la réalisation par les EPCI des aires permanentes d'accueil, prévues dans le schéma départemental est prioritaire.

- Règlement de l'assainissement collectif.

Le règlement d'assainissement est pratiquement terminé, le groupe de travail proposera ce règlement au prochain Conseil Municipal.

- Les oies de Villarceaux.

Hélène LUCAS demande si certains ont vu les oies de Villarceaux.

Patrick SARAZIN indique qu'il y en a cette année, elles bougent entre les étangs de Villarceaux et les plaines agricoles.

- Taille des haies.

La mairie a fait passer un prestataire, entreprise PINCHON, pour tailler les haies et les chemins. Il indique que le talus sous la table d'orientation côte de Magny n'a pas été fait.

- Espace de stockage de Leviia.

Les élus sont assez peu nombreux à utiliser cet espace de stockage sur internet. Michaël ROLLOIS propose de réduire l'espace disponible et le nombre d'utilisateurs à 5 adresses mail.

Ce qui dégagera une économie d'à peu près 1000 € par an.

Le contrat se terminant le 6 décembre, il convient de savoir si l'on modifiera le contrat.

Le point a été pris en charge par Michael Rollois.

- Présentation de la stèle des aviateurs.

Dans le cadre des sentiers du patrimoine, un panneau complémentaire sera installé par la commune de Chaussy aidée par le PNR au pied du monument des aviateurs.

Alexia LUNEL présente la 1^{ère} version du panneau réalisée par la graphiste du PNR. La taille du panneau fera 60 cm sur 30 cm et celui-ci retracera le déroulement des événements qui ont conduit à la chute du bombardier et au devenir de ses occupants.

- Question sur le raccordement au réseau collectif d'assainissement.

Patrick SARAZIN demande dans quelle mesure la commune est obligée de créer un réseau d'assainissement pour desservir une nouvelle construction.

Olivier CAURETTE et Philippe LEMOINE indiquent que si le plan de zonage d'assainissement ne mentionne pas un assainissement collectif pour ce secteur, il n'y a aucune obligation d'étendre le réseau communal existant. La nouvelle construction sera en assainissement autonome.

Prochains conseils municipaux :

jeudi 22 janvier 2026 à 20h

lundi 16 février 2026 à 20h

Fin du conseil municipal : 22h54